



Versement de la

Taxe d'Apprentissage 2020

au Lycée Louis Armand de Villefranche s/s

La Loi «Choisir son Avenir Professionnel » dite Loi Avenir :

Le nouveau barème, appelé Solde de la Taxe d'Apprentissage correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

Le Code du travail précise que le lycée Louis Armand est éligible (art. L6241-5 du Code du travail), ainsi que la possibilité que les subventions soient réalisées en nature (art. L6241-4 du Code du travail). Code Habilitation TA : 0691644m

Le Lycée Louis Armand est éligible !

Pourquoi votre aide est indispensable ?

La Taxe d'Apprentissage nous aide à **adapter et moderniser nos équipements professionnels et technologiques** afin d'être en phase avec **le monde professionnel et les évolutions de vos métiers.**

Ce versement est aussi le résultat de **nos collaborations présentes et futures** et témoigne de notre participation, à vos côtés, au développement économique du territoire.

Comment verser ?

En 2020, vous pouvez **affecter directement votre versement au lycée Louis Armand**, sans passer par un intermédiaire :

Voir procédure au verso de ce document

Merci d'être un acteur majeur de la formation professionnelle de vos futurs collaborateurs !



Je veux verser au lycée Louis Armand la part libératoire de la Taxe d'Apprentissage dont mon entreprise doit s'acquitter...

Quel est le mode de calcul à partir de 2020 ?

Le montant total de la taxe d'apprentissage représente **0,68 % de la masse salariale** dont :

- 87 % destiné au financement de l'apprentissage
- **13 % dédiés au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage** (ancien hors quota, appelé part libératoire)

Comment verser la part libératoire ?

Son versement est possible, **directement auprès du lycée Louis Armand** :

- par **virement bancaire**, en utilisant l'intitulé du virement : **TA2020_Entreprise_Ville**

| Identifiant national de compte bancaire - RIB | | | | Domiciliation |
|---|--------------|--------------|--------------------|----------------------------|
| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB | TPLYON |
| 10071 | 69000 | 00001004813 | 78 | |
| Identifiant international de compte bancaire - IBAN | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | | | BIC (Bank Identifier Code) |
| FR76 | 1007 | 1690 | 0000 0010 0481 378 | TRPUFRP1 |
| TITULAIRE DU COMPTE : LPO LOUIS ARMAND | | | | |

- ou **chèque bancaire** à l'ordre de : **Agent comptable du Lycée Louis Armand**

Comment obtenir un justificatif de versement ?

Pour nous permettre de **vous adresser un reçu correspondant au versement**, vous devrez nous envoyer le coupon ci-dessous :

- par e-mail : ce.0691644m@ac-lyon.fr
- par courrier :

Lycée Louis Armand
Taxe d'Apprentissage 2020
507 Avenue du Beaujolais
CS60402 GLEIZE
69651 Villefranche s/s Cedex

Coupon de versement - Taxe d'Apprentissage 2020 - part libératoire

Madame/ Monsieur : Qualité :

Représentant l'entreprise : Ville :

Numéro de SIRET : Téléphone :

e-mail : @

Déclare le versement de la somme de : € ..

Par chèque bancaire (n°)

Par virement (Banque : Date : ... / ... / 2020)